

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2008

L'An Deux Mil huit, le jeudi treize novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M. JACOB

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M^{me} LEMARCHAND, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVÉE, M^{me} GRUIEC, M^{me} LEDOS, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M^{me} ERDTMANN, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

Excusés : M. KEROMNES (pouv. à M. RENAUDIN), M^{me} ROBIN (pouv. M. WALGER).

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Après consultation, plusieurs offres ont été remises pour l'acquisition d'un camion benne d'occasion qui nécessitent des informations complémentaires et une visite sur site. Le Conseil Municipal décide de mandater Monsieur le Maire pour rechercher un camion benne d'occasion dans la limite d'un montant de 26.000 €.

RÉVISION DU LOYER ASPANORD

Suite au développement des activités d'ASPANORD et l'utilisation de salles complémentaires dans le bâtiment, 8 rue Marin Marie, le Conseil Municipal décide, en accord avec l'association, l'actualisation du loyer et des charges. Il autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail entre ASPANORD et la commune de MONTGERMONT.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'U.S.M.

Compte tenu des informations complémentaires apportées, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'U.S.M. pour l'année associative 2008-2009.

INDEMNITÉ POUR PERTE DE CULTURE EN ZONE SUR-INONDABLE

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la Commune de Montgermont a réalisé une digue au Petit Launay qui permet de réguler les pluies. Les terrains environnants AK 123 et 124, précédemment classés en "prés" et supportant cette année du maïs, ont été recouverts d'eau. Après expertise, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité à l'exploitant agricole pour perte de culture en zone sur inondable de 945 € calculée en tenant compte de la perte de récolte et du barème des calamités agricoles fourni par la Direction Départementale de L'Agriculture et de la Forêt.

PRIMES DE FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le traitement de la fonction publique aura bénéficié d'une revalorisation de 1,3% pour l'année 2008. La prime de fin d'année pour le personnel communal titulaire, stagiaire et non titulaire sera revalorisée du même pourcentage par rapport à celle versée en 2007. Elle est fixée à 598 € (net) pour un emploi à temps plein sur l'année et allouée proportionnellement au temps de travail.

ESPACE EVASION : AVENANT N° 1 SOCIÉTÉ ELCOM

Prenant en compte l'existant, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la mise aux normes de la sécurité alarme incendie. La société ELCOM attributaire du lot Electricité a présenté un devis de 7 900 € H.T. pour ces travaux. Le Conseil Municipal a retenu cette proposition et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise ELCOM.

RENNES MÉTROPOLE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

L'examen du rapport d'activités 2007 de Rennes Métropole est reporté.

Z. A.C. "LES PETITS PRÉS" : MODE DE GESTION

Le Conseil Municipal décide de confier l'aménagement de la Z.A.C. "Les Petits Prés" à un aménageur public ou privé.

Z.A.C. "LES PETITS PRÉS" : DOSSIER DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DE L'AMÉNAGEUR

Conformément à la réglementation du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal, décide de lancer la consultation en vue de choisir un aménageur pour la Z.A.C. "Les Petits Prés" et a élu les membres de la Commission spécifique en charge de l'examen des candidatures : Membres titulaires : M. le Maire, M. Alain CROUZET, M. Jean-Baptiste TIMOUY, M^{me} Marianne PICHOT, M. Alain JACOB ; Membres suppléants : M. Etienne WALGER, M^{me} Brigitte LE MEN, M. Pascal COLLET, M. Bernard VALTON.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Afin d'assurer le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009, le Conseil Municipal décide de recruter un maximum de 6 agents recenseurs.

ESPACE EVASION : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

Conformément à la législation en vigueur, la Commune de MONTGERMONT doit souscrire une assurance "Dommages ouvrages" pour l'extension restructuration du bâtiment Espace Evasion. Une consultation a été engagée auprès de sociétés spécialisées. Le Conseil Municipal décide de retenir les propositions de la SMABTP pour la garantie obligatoire "Dommages ouvrages" pour 12 255,76 € (T.T.C.) et la garantie complémentaire "Domage sur l'existant" pour 2 457,30 € (T.T.C.).

MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL ET TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1/11/2008

Le Conseil Municipal décide la modification du temps de travail de 4 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe au service restauration entretien des écoles et un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe et valide le tableau des effectifs.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de remerciements de l'Association des Maires du Nord pour la subvention en faveur des sinistrés de la tempête d'août 2008.

La commune n'a pas préempté sur les biens AE 461, 8 rue Pierre Loti et AH 83, 8 allée Jean Moulin.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 17 novembre 2008
LE MAIRE
Alain POULARD